

Profond



Rapport de gestion

2018

# Profond en bref

---

---

**102,9 %**

Taux de couverture

**6,8 %**

Taux de conversion

---

**CHF 7,5 Mrd**

Fortune sous gestion

---

**45 885**

Assurés

**0,36 %**

Coût total de la gestion  
de fortune

---

**- 4,2 %**

Rendement

**1,5 %**

Rémunération

# Table des matières

---

<b>Avant-propos</b>	<b>5</b>
Mirjam Staub-Bisang et Laurent Schlaefli	5
<b>Rétrospective de l'exercice 2018</b>	<b>6</b>
Rendement des placements	6
L'essentiel en bref	8
<b>Portrait client</b>	<b>10</b>
Médecins Sans Frontières (MSF)	10
<b>Portraits d'employés</b>	<b>12</b>
Eva Fassnacht	12
Nathalie Pache	14
<b>Comptes annuels</b>	<b>16</b>
Bilan	17
Compte d'exploitation	18
Annexe	20
Rapport de l'organe de révision	40
Rapport de l'expert en caisses de pensions	42



d.g.à.d.: Laurent Schlaefli, Mirjam Staub-Bisang, Peter E. Bodmer

# Des défis relevés avec succès – une stratégie en bonne voie

---

Madame, Monsieur,

Profond peut se targuer d'un exercice couronné de succès en dépit de circonstances défavorables sur les marchés boursiers. Profond a encore pu compter en 2018 sur une clientèle très stable et une forte croissance. Ainsi, 98 % des clients existants ont conservé leur confiance à l'égard de Profond. Et quelque 4400 nouveaux assurés ont rejoint Profond. Nous considérons la fidélité et la croissance comme le signe que notre stratégie de création de valeur durable pour nos assurés est récompensée par la conservation de nos clients existants et par l'acquisition de nouveaux clients.

Seul bémol au cours de l'année écoulée : l'assombrissement notable du climat sur les marchés boursiers, ce qui a eu pour effet d'inscrire le rendement global des placements de Profond en territoire négatif (- 4,2 %). Compte tenu du fait que le pourcentage d'actions de Profond s'élève à environ 50 %, nous avons bien résisté au tumulte ambiant. En effet, dans ce contexte défavorable, la performance du portefeuille ne s'est pas avérée beaucoup plus faible que la moyenne des caisses de pension suisses. Selon le rapport sur la performance des caisses de pension d'UBS, le rendement moyen s'est établi à - 3,28 % (avec une allocation moyenne en actions d'environ 28 %).

La « Stratégie 2018–2020 » adoptée par Profond a pour objectif d'améliorer davantage le service et l'expérience client grâce à la transformation numérique et de gagner en efficacité. Au cours de l'année écoulée,

nous avons atteint des jalons importants dans ce domaine. La mise en œuvre de la stratégie nous permet d'être sur la bonne voie. Avec le nouveau président, Peter E. Bodmer, les fondements pour un avenir prospère ont été établis. La stratégie adoptée sera rigoureusement poursuivie sous la nouvelle présidence.

Ce rapport d'activité place nos employées et employés, ainsi que nos clients, au cœur de l'attention. Nous adressons aux premiers nos remerciements pour leur performance exceptionnelle au cours de l'année écoulée. Ils ont non seulement surmonté la forte croissance avec l'arrivée de nombreux nouveaux assurés, mais également le lancement de la phase de démarrage de la transformation numérique. Nous souhaitons également remercier toutes nos clientes et tous nos clients ainsi que nos partenaires commerciaux pour leur coopération fructueuse et placée sous le signe de la confiance. Nous considérons leur confiance et leur fidélité comme une incitation à donner chaque jour le meilleur de nous-mêmes pour que les employés et les assurés puissent envisager l'avenir sans inquiétude.

Zurich, juin 2019



Mirjam Staub-Bisang  
Présidente du Conseil  
de fondation



Laurent Schlaefli  
Directeur

# Rétrospective de l'exercice 2018

## Rendement des placements – de profondes incertitudes politiques ont dominé le marché

L'année boursière 2018 n'a pas été facile, car elle s'est caractérisée par de fortes turbulences. Des événements politiques tels que le différend commercial entre les Etats-Unis et la Chine ont entre autres été source de nervosité. De surcroît, la révision des prévisions de croissance concernant l'économie mondiale par le Fonds monétaire international a également pesé sur les marchés. Aucune hausse de fin d'année n'a eu lieu en 2018. Au contraire, les risques géopolitiques non résolus ont entraîné des ventes massives sur les marchés boursiers mondiaux au dernier trimestre. Presque tous les grands indices ont enregistré des baisses à deux chiffres. L'année 2018 a ainsi été la plus médiocre pour les marchés boursiers depuis la crise

financière. Les marchés boursiers y ont non seulement laissé des plumes, mais presque toutes les autres catégories de placement ont également affiché une performance négative.

Le rendement du portefeuille global de Profond, qui se caractérise par une forte proportion d'actions et de biens immobiliers, s'est établi à - 4,2 % (indice de référence : - 4,2 %). Ce résultat négatif est principalement imputable aux actions suisses (- 13,3 %) et étrangères (- 9,4 %). Les actions des pays émergents n'ont pas non plus été en mesure d'échapper à cette tendance avec un repli de 8,8 %. Ce recul a été observé après un exercice antérieur particulièrement fructueux.

### Résumé du rendement des placements

Catégorie de placements	Part moyenne du portefeuille	Contribution au résultat	Performance	Indice de référence
<b>Actions</b>	<b>50,0 %</b>			
Suisse	21,1 %	- 2,8 %	- 13,3 %	- 13,7 %
Etranger	28,9 %	- 2,7 %	- 9,4 %	- 9,3 %
<b>Obligations</b>	<b>11,5 %</b>			
Francs suisses	5,1 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %
Devises étrangères	6,4 %	- 0,2 %	- 1,9 %	- 1,3 %
<b>Immobilier</b>	<b>31,1 %</b>	<b>1,4 %</b>	<b>4,7 %</b>	<b>4,9 %</b>
<b>Placements alternatifs</b>	<b>2,9 %</b>	<b>0,1 %</b>	<b>4,9 %</b>	<b>1,9 %</b>
<b>Liquidités</b>	<b>4,5 %</b>	<b>0,0 %</b>	<b>- 0,6 %</b>	<b>- 0,7 %</b>
<b>Total*</b>	<b>100,0 %</b>	<b>- 4,2 %</b>	<b>- 4,2 %</b>	<b>- 4,2 %</b>

\*chiffre arrondi

Les obligations libellées en monnaie étrangère ont généré un rendement de -1,9 %. Une augmentation des taux d'intérêt et des coûts de couverture très élevés en dollar américain (environ 3,5 %) ont été perceptibles dans cette catégorie de placements. En principe, Profond couvre toujours le risque de change concernant les valeurs nominales comme les obligations. Les obligations libellées en franc suisse ont clôturé l'exercice sur un statu quo.

En revanche, le marché immobilier a apporté un excellent rendement de 4,7 %. Les actifs immobiliers ont concouru à hauteur de 1,4 % au rendement total. Ce résultat satisfaisant repose sur la suppression des frais de constitution et de transaction, qui avaient eu un impact négatif sur le rendement lors des années précédentes. En outre, Profond a réalisé au cours de l'année écoulée des ventes dont les produits ont été supérieurs aux valeurs comptables.

Le rendement des placements alternatifs a atteint 4,9 % au cours de l'année écoulée. Il convient de noter la contribution des placements en infrastructures à hauteur de 7,5 %. Ce résultat est, entre autres, imputable aux bonnes conditions météorologiques, les centrales photovoltaïques et les parcs éoliens ayant fonctionné à plein régime.

En raison des revenus locatifs constants des biens immobiliers, des rendements en dividendes ainsi que de la structure avantageuse de l'effectif assuré et des placements, Profond continue de générer des flux de trésorerie positifs élevés qui nous permettent de faire face à une correction majeure sur les marchés boursiers (de même qu'en 2018) sans craindre des problèmes de liquidité. Nous garantissons ainsi la stabilité financière.

La valeur de la fortune gérée a augmenté de 2,7 %, soit CHF 200 millions, et elle s'est établie, à la fin de l'année 2018, à quelque CHF 7,5 milliards.

#### Composition de la fortune

La proportion d'actions au cours de l'année écoulée s'est établie en moyenne à 50 %. A la clôture de l'exercice, le pourcentage des actions était de 46,2 %.

La part moyenne de l'immobilier dans le portefeuille total s'établissait à 31,1 %.

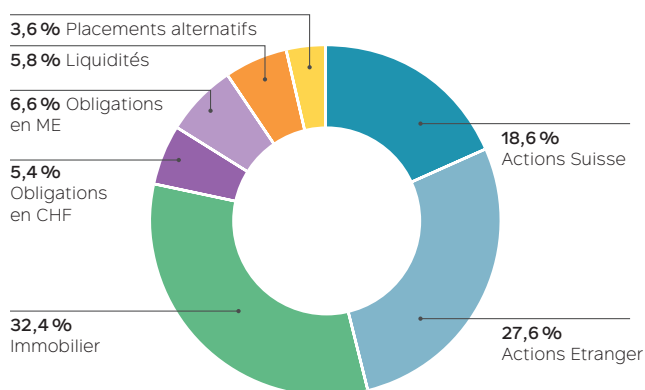
La part des obligations a été en moyenne de 11,5 % en 2018. De plus, les rendements à échéance des obligations ont été très faibles, voire négatifs en partie. La liquidité s'élevait à 5,8 % à la clôture de l'exercice.

La part des placements alternatifs s'établissait à 3,6 % à la clôture de l'exercice. Au cours des prochaines années, cette part passera à environ 10 % grâce à des placements diversifiés indirectement au niveau mondial. Nous souhaitons ainsi diversifier davantage notre portefeuille. La contribution au rendement des placements alternatifs dépassera à long terme celle des valeurs nominales telles que la liquidité ou les obligations.

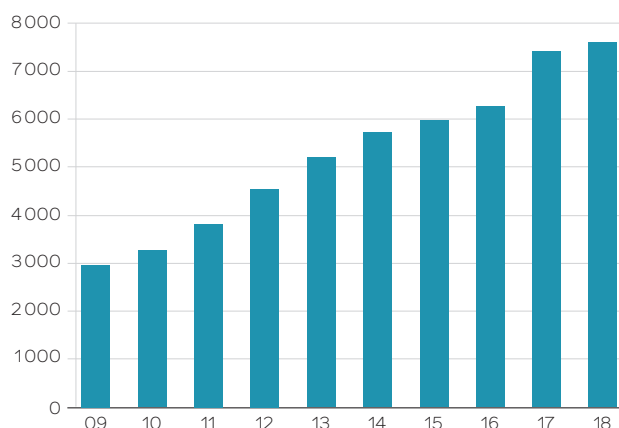
#### Perspectives

Certains experts des marchés financiers prédisent un environnement de marché difficile pour 2019. Ce scénario est principalement dû aux incertitudes politiques persistantes. Cependant, comme l'a illustré de manière impressionnante l'année 2018, les prévisions sont difficiles et souvent non pertinentes. Profond s'en tient à sa stratégie de placement éprouvée et à long terme. Celle-ci nous permet en effet d'obtenir à long terme des rendements supérieurs à la moyenne. Depuis sa création en 1991, Profond a dégagé un rendement moyen sur les placements de plus de 5 % par an.

#### Répartition de la fortune gérée au 31.12.2018



#### Fortune (en millions de CHF)



## L'essentiel en bref

### Rémunération

Profond poursuit une politique de rémunération durable. Cela signifie, entre autres choses, que nous effectuerons des provisions lors des années génératrices d'excellentes performances pour les années où les performances sont moins bonnes. De ce fait, nous pourrons, à l'avenir également, offrir des niveaux élevés de prestations à nos assurés. En 2018, nous avons rémunéré les avoirs de vieillesse des assurés actifs avec un taux de 1,5 % tant dans le domaine obligatoire que subobligatoire – une rémunération supérieure de 0,5 point de pourcentage au taux d'intérêt LPP prescrit par le Conseil fédéral. Depuis sa fondation en 1991, Profond a versé une rémunération moyenne de 4 % par année.

### Taux d'intérêt technique et taux de couverture

Profond souhaite offrir à ses assurés, à l'avenir également, des prestations supérieures à la moyenne et une stabilité financière. Pour cette raison et parce que Profond s'engage pour une répartition équitable des prestations entre assurés actifs et bénéficiaires de rentes, le Conseil de fondation a décidé d'abaisser le taux d'intérêt technique de 3,0 % à 2,75 % à compter du 31 décembre 2018. La réduction du taux d'intérêt technique a débouché sur une réduction du taux de couverture de 1,4 point de pourcentage. Avec le nouveau taux d'intérêt technique de 2,75 %, le taux de couverture après rémunération atteint 102,9 % (112,6 % l'année précédente).

### Affiliations et assurés

Le nombre d'assurés a augmenté de plus de 4400, ce qui correspond à une progression de 10,7 % au 31 décembre 2018. A la date de référence du 1er janvier 2019, le nombre d'assurés a augmenté d'environ 6000 – dont 98 % sont des assurés actifs. Concernant le nombre d'affiliations, une croissance de 3,6 % a été enregistrée.

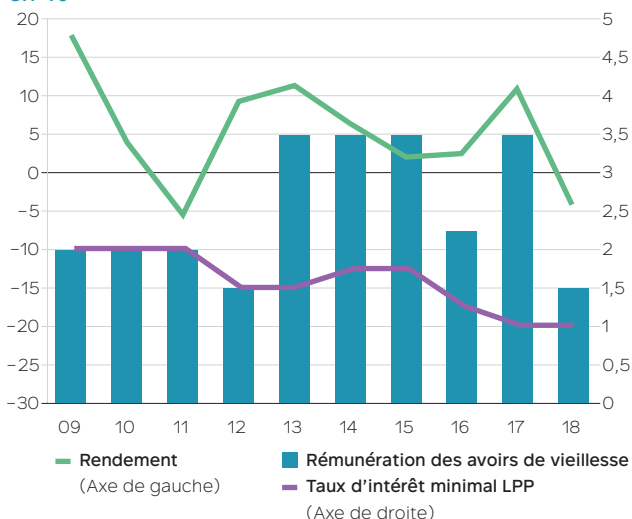
### Frais administratifs

Grâce à une gestion rigoureuse des coûts, à une efficacité accrue et à une croissance notable, nous avons encore réduit les frais administratifs par personne assurée en 2018, à savoir, de 5 %. Ceux-ci s'élevaient à CHF 346 par personne (CHF 366 l'année précédente). Nous mettons tout en œuvre pour réduire encore les coûts par personne assurée dans les années à venir.

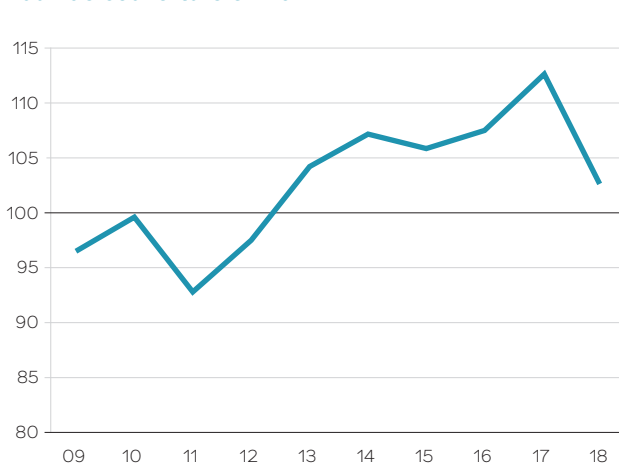
### Nouveau tarif de risque

L'évolution très positive des sinistres au cours des trois dernières années permet à Profond de réduire ses cotisations de risque. A compter du 1er janvier 2019, tant les clients existants, lors du renouvellement de contrat, que les nouveaux clients en bénéficieront.

Rendement et rémunération des avoirs de vieillesse en %



Taux de couverture en %





### Durabilité – thèmes mis en avant en 2019

La durabilité est un élément essentiel de la stratégie et de la culture d'entreprise de Profond. Outre les aspects financiers, notre approche prend également en considération les aspects écologiques et sociaux.

Sur la base des expériences positives acquises par Profond au cours des dernières années grâce à différentes mesures en matière de durabilité, il a été décidé en 2018 de conserver ces mesures ou de les renforcer. Une décision importante à cet égard a été de suivre les directives de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR) dans nos placements. En outre, Profond entend, outre l'exercice des droits de vote s'agissant des actions suisses, influencer désormais sur l'attitude à adopter en matière de vote eu égard aux actions étrangères. Une autre mesure à mettre en œuvre en 2019 est l'application systématique et rigoureuse de critères de durabilité prédéfinis par la Fondation de placement lors de l'acquisition de biens immobiliers. Des informations à jour sur le développement durable sont disponibles sur notre site Internet.

### Transformation numérique

Dans le cadre de la transformation numérique, Profond ne passera pas seulement à un système central moderne de M&S Software Engineering, mais utilisera également d'autres technologies modernes et solutions cloud de Microsoft. C'est la base technologique de Profond pour l'avenir.

Après l'introduction progressive des données clients dans le nouveau système central en 2020, les assurés, clients et partenaires commerciaux disposeront non seulement de processus plus efficaces, automatisés et continus, mais ils bénéficieront aussi de conseils personnalisés appuyés par des outils numériques.

### Nouvelle présentation et nouveau site Internet

La présence de Profond sur le marché a été remise en question en 2018 dans le cadre de la transformation numérique. Profond est arrivé à la conclusion que sa présentation devait être modernisée et que son entrée dans l'ère numérique devait être visible. De ce fait, Profond a entièrement revu sa présence web, entre autres choses. Le nouveau design du site Internet se caractérise par une navigation claire, la simplicité et la fraîcheur. Les contenus ont été mis à jour et élaborés de manière fonctionnelle.

### Nouvelles agences

Profond s'est fixé pour objectif d'être encore plus proche de ses clients. Par conséquent, Profond a décidé d'ouvrir deux autres agences en plus du siège à Zurich et du siège romand à Crissier. A l'automne 2018, une agence à Bienne a donc été ouverte. Une autre agence a ouvert ses portes au printemps 2019 à Saint-Gall.

### Gouvernance et comptabilité par secteurs

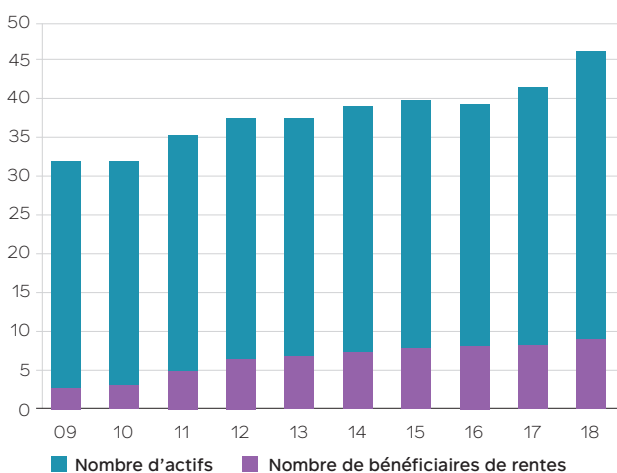
Toutes les informations portant sur la structure organisationnelle et les organes de Profond, ainsi que des informations détaillées sur la direction et le Conseil de fondation, sont disponibles sur le site Internet de Profond :

[www.profond.ch/gouvernance](http://www.profond.ch/gouvernance)

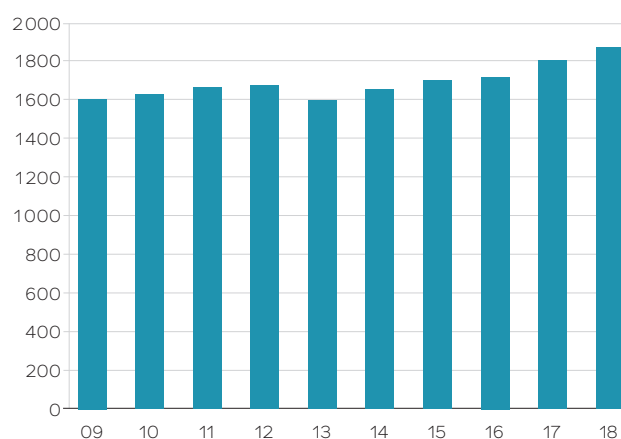
La comptabilité par secteurs transparente de Profond constitue une autre nouveauté sur notre site Internet. Celle-ci faisait jusqu'alors partie de l'édition imprimée du rapport d'activité.

[www.profond.ch/secteurs](http://www.profond.ch/secteurs)

### Nombre de destinataires en milliers



### Nombre d'entreprises affiliées



# Au secours des populations en détresse

Catastrophes naturelles, conflits armés ou épidémies – les équipes de Médecins Sans Frontières (MSF) sont à pied d'œuvre dès qu'une aide médicale d'urgence est nécessaire. Et ce dans les 48 h, partout dans le monde. MSF illustre à la perfection le fait qu'une collaboration en partenariat porte ses fruits.



Machettes, armes, maisons incendiées – tels sont les derniers souvenirs de Dicko, 17 ans. Lors d'une vague de violence au Burkina Faso, il a été blessé à la tête et à l'oreille. « J'étais dans la brousse lorsqu'ils m'ont fait prisonnier. Ils m'ont frappé à coups de machettes », raconte Dicko. Le garçon s'est alors enfui avec sa famille pour se réfugier dans le camp de Barsalogo. Ils ont dû abandonner tous leurs biens comme des milliers d'autres personnes déplacées. Ce camp de fortune érigé à la hâte permet d'accueillir 900 personnes. Pendant que les médecins et les infirmières soignent les plaies des blessés et vaccinent les enfants contre la rougeole, d'autres collaborateurs de Médecins Sans Frontières veillent à ce que Dicko et sa famille reçoivent de l'eau potable.

Pendant ce temps, le téléphone ne cesse de sonner dans les cinq centres opérationnels de MSF à Paris, Bruxelles, Amsterdam, Barcelone et Genève. L'effervescence est à son comble, car les interventions (y compris celle du Burkina Faso) doivent être coordonnées. Souvent, comme en cas de catastrophe naturelle, chaque minute compte. « Ici, tout le monde est uni dans un même effort et travaille de manière très concentrée », explique Valérie Bouchet, Responsable de l'administration des Ressources Humaines au centre opérationnel de Genève.

Valérie Bouchet travaille chez MSF depuis 2010 et dirige une équipe de 10 personnes en moyenne chargée du suivi administratif des collaborateurs travaillant au siège et sur le terrain. L'équipe dédiée au terrain soutient les collègues en mission et dans les quartiers généraux sur le plan administratif. Valérie Bouchet et son équipe effectuent la gestion des salaires, des contrats et des assurances et gèrent le budget déplacements vers et depuis les missions pour la partie terrain.

## L'équipe constitue un pilier indispensable – même en matière de prévoyance

Ce ne sont pas les défis qui manquent pour Valérie Bouchet et son équipe. Elle a notamment dû gérer le support administratif d'une importante intervention d'urgence (Haïti) peu après sa prise de fonctions, ce qui a doublé la charge de travail. Puis, en 2014, la plus grande épidémie de fièvre Ebola depuis la découverte du virus en 1976 a frappé plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest. « Dans les deux cas, un travail exceptionnel a été accompli par les collaborateurs qui ont dû travailler sous une pression incroyable. Mes collègues sont des collaborateurs hors pair. Je peux toujours compter sur eux en cas de besoin. Nous partageons tous les mêmes valeurs. C'est la particularité de MSF. »



Haibata à Barsalogo.  
(Photo : Caroline Frechard, MSF)

Valérie Bouchet accorde une grande importance au travail d'équipe, non seulement chez MSF, mais aussi dans la collaboration avec les partenaires externes. C'est pourquoi Médecins sans Frontières mise depuis plus de dix ans sur Profond en matière de prévoyance professionnelle. « J'apprécie grandement le partenariat et la collaboration de longue date avec Profond. Profond est un partenaire de confiance ayant une vision claire et une stratégie de placement à long terme. Profond propose des prestations supérieures à la moyenne et attache une grande importance à la stabilité financière. C'est exactement ce que nous voulons. En outre, Profond est flexible et tient compte de nos besoins. Nous apprécions également le fait que Profond simplifie les processus administratifs. Cela permettra non seulement de réduire les frais administratifs mais nous simplifiera aussi grandement la tâche à l'avenir. »

#### Garder un équilibre

Dans son travail, Valérie Bouchet traverse des moments intenses. L'exemple de Dicko et de sa famille en est une parfaite illustration. Comment parvient-elle à déconnecter durant son temps libre ? « Je fais beaucoup de sport et je passe le plus clair de mon temps libre avec ma famille dans les montagnes où je peux parfaitement me ressourcer. »

Dicko dans le camp de réfugiés de Barsalogo.  
(Photo : Caroline Frechard, MSF)



#### A propos de Médecins Sans Frontières (MSF)

MSF est une organisation d'aide humanitaire indépendante et internationale qui apporte une assistance médicale d'urgence aux populations en détresse. Cette organisation caritative a été créée en 1971. MSF compte 24 sections implantées dans autant de pays et un bureau international dont le siège se trouve à Genève. MSF a reçu le prix Nobel de la paix en 1999.

#### MSF Suisse

5 sections (MSF Suisse, France, Belgique, Pays-Bas et Espagne) dirigent et coordonnent les projets de MSF en tant que centres opérationnels. Les autres sections se chargent des activités de MSF dans le domaine du recrutement de personnel, de la collecte de fonds et des relations publiques et apportent leur soutien sur le plan médical et dans les projets. La section suisse a été créée en 1981. En plus de Genève où travaillent 232 personnes, MSF a également une antenne à Zurich. En 2017, MSF Suisse était présente dans 25 pays et impliquée dans 75 projets au total. 92 % des dons sont directement affectés à des missions sociales et des projets de MSF Suisse. 8 % sont utilisés pour l'administration, l'achat de matériel et la communication. En 2017, les dépenses de MSF Suisse se sont élevées à 249 millions de francs.  
[www.msf.ch](http://www.msf.ch)

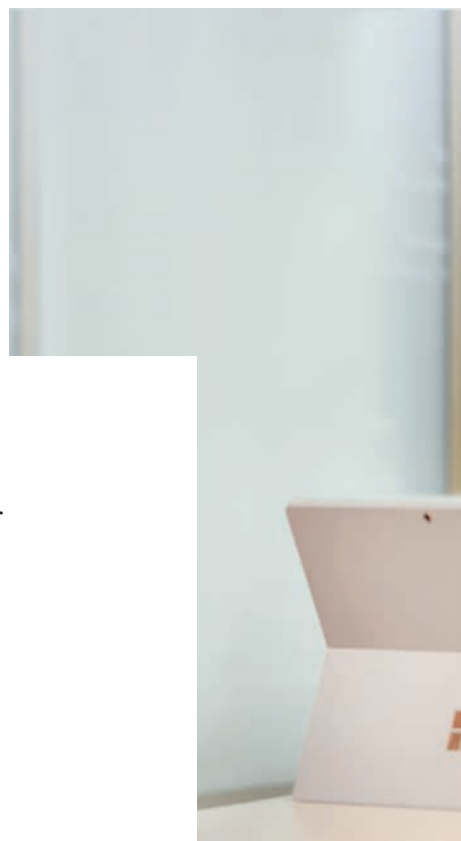
# Rester dans le jeu

---

Turin, Manchester, Valence : Quand il s'agit de football, aucune distance n'effraie Eva Fassnacht. Mais elle parcourt également de grandes distances sur le court de tennis quand elle court après chaque petite balle jaune, quelle qu'en soit la rapidité. Tout comme chez Profond – où elle est toujours plus qu'à la hauteur. Eva Fassnacht reste dans le jeu, peu importe où elle se trouve.

Berne, le 12 décembre 2018, peu après 21 heures : Eva Fassnacht est assise, en cette soirée extrêmement froide, enveloppée dans une épaisse veste chaude et très excitée, dans les tribunes du Stade de Suisse. Son fils Christian vient de pénétrer dans le stade avec ses coéquipiers, vêtus du maillot des Young Boys, sous un tonnerre d'applaudissements. C'est la sixième journée de la Ligue des champions et les YB jouent le dernier match du groupe contre le champion italien du groupe, la Juventus de Turin. Eva Fassnacht a été contaminée dès son plus jeune âge par le virus du football. « Mon grand-père était un grand fan du FCZ et nous emmenait souvent aux matches. J'ai passé d'innombrables heures sur le terrain de football à accompagner mon fils lors de ses entraînements et à assister aux matches du FCZ et des YB. » Outre le football, Eva Fassnacht est aussi une joueuse de tennis enthousiaste et couronnée de succès, puisqu'elle joue à l'Interclub en ligue nationale A 40+. « Le sport est tout simplement dans notre ADN », déclare en riant Eva Fassnacht, qui a également pour fils un ancien professionnel de snowboard.

Signer de belles performances et faire preuve de résilience sur une longue période, Eva Fassnacht doit non seulement en être capable sur les courts de tennis, mais aussi souvent sur son lieu de travail. C'est en particulier en fin d'année et en début d'année que la responsable adjointe du service d'administration technique à Zurich est très sollicitée. Il s'agit, entre autres choses, de procéder aux changements d'adresse, de nom et de salaire, de préparer les décomptes annuels ainsi que d'établir et envoyer les certificats de prévoyance. « C'est toujours une période très chargée pour nous tous », affirme Eva Fassnacht, qui travaille chez Profond depuis 2002. Ce qu'elle aime notamment dans son activité, c'est le travail d'équipe et la variété. « Chaque jour est différent. J'ai le privilège de pouvoir me former encore et encore dans de nouvelles situations. Cela me permet d'acquérir constamment de nouvelles connaissances et de beaucoup apprendre. Ceci est important dans la prévoyance professionnelle. »





Elle s'y intéresse également en tant que personne privée. « Bien entendu, les mots-clés souvent entendus dans le cadre de la prévoyance professionnelle, tels que le vol de rentes et les taux de conversion, sont également des sujets que j'évoque dans ma vie privée. La prévoyance professionnelle nous concerne tous. Par conséquent, nous ne devrions pas nous intéresser aux prestations de notre caisse de pension juste avant le départ à la retraite. Il est alors peut-être déjà trop tard pour corriger quoi que ce soit. » Il va de soi qu'Eva Fassnacht a pris des dispositions pour son propre départ à la retraite.

Elle estime qu'elle offre non seulement à son employeur, mais également à l'ensemble des plus de 45 000 assurés, des prestations supérieures à la moyenne et attache une grande importance à la sécurité. Eva Fassnacht affiche donc une certaine sérénité à l'égard de son propre départ à la retraite.

Persévérance, performance et passion – tout cela se révèle payant. Cela ne se traduit pas seulement par l'impressionnante victoire (2-1) des YB contre la Juventus dans la catégorie reine de ce 12 décembre 2018, mais également dans la carrière d'Eva Fassnacht. En 2018, elle s'est vue confier le poste de responsable adjointe du service d'administration technique à Zurich.

---

#### Informations concernant la personne

Eva Fassnacht est responsable adjointe Administration technique Suisse alémanique/Tessin. Elle est responsable du suivi et de l'administration de la caisse de pension propre.

Eva Fassnacht est mère de trois fils adultes. Pendant ses loisirs, elle fait beaucoup de sport.



# Une équipe bien rodée

---

Aucun obstacle ne lui fait peur, que ce soit sur le plan professionnel ou privé : Nathalie Pache, cavalière passionnée et cheffe d'équipe dévouée chez Profond, aime relever les défis.

Kermesse, la jument âgée de 20 ans de Nathalie Pache, est attentive, les oreilles dressées. Elle fixe sa propriétaire et ne la quitte pas des yeux. Le lien entre ce cheval de compétition qui a autrefois connu un succès international et la cheffe d'équipe du service d'administration technique se ressent immédiatement. « Si vous voulez gagner la confiance d'un cheval, vous avez avant tout besoin de temps et de sérénité, ce qui constitue des critères assez semblables pour nous autres humains », déclare Nathalie Pache en souriant. M'occuper de chevaux m'a rendue patiente. Bien entendu, cela m'est aussi utile dans le travail, par exemple lorsque je mène une conversation difficile. »

Nathalie Pache travaille depuis désormais douze ans en tant que cheffe d'équipe du service d'administration technique à Crissier, au siège romand de Profond. Elle est responsable de l'équipe bien rodée et composée de quatre membres, sur le plan tant technique que des ressources humaines. En outre, elle suit avec beaucoup d'engagement les personnes assurées, les partenaires commerciaux et les clients. Elle attache une grande importance à un « suivi de premier ordre ». Cela implique qu'elle est toujours à la recherche de la solution optimale et répond à toutes les demandes en temps opportun. Nathalie Pache est très exigeante envers elle-même. Quels sont alors les prérequis si vous souhaitez travailler dans le service d'administration technique ? « En plus de l'expertise et d'une grande expérience, cela nécessite beaucoup d'empathie, de diplomatie, de calme et, bien sûr, de compétences en matière de résolution de problèmes. Quelle que soit la situation, quel que soit le degré du défi à relever, vous devez être capable de trouver une solution. J'aime la variété et la complexité dans le travail. »



En écoutant Nathalie Pache, on ne ressent pas seulement sa passion pour le travail. Sa fierté résonne aussi. « Je suis ravie d'apporter une contribution significative à la société grâce à mon travail. Et je ressens la grande confiance que me témoigne mon employeur. Je suis très fière de travailler pour la Caisse de pension, qui offre à ses assurés la rémunération moyenne la plus élevée depuis plus de dix ans. Nos prestations sont excellentes et nous sommes une entreprise dynamique. Par conséquent, il n'est pas surprenant que Profond ait connu une croissance aussi spectaculaire ces dernières années. »

Il va sans dire que le travail dans le service d'administration technique n'est pas toujours aisé. Comment Nathalie Pache gère-t-elle cela ? « Mes nombreuses années d'expérience dans la gestion de situations stressantes me sont très utiles. Tout comme ma sérénité ». Ces mots à peine dits, elle enfourche Kermesse, qui la regarde déjà avec impatience, et chevauche en direction de Chabrey.

---

#### Informations concernant la personne

Nathalie Pache est la cheffe d'équipe du service d'administration technique pour la Suisse romande.

Nathalie Pache aime aussi faire de la randonnée, en plus de l'équitation. Et elle passe beaucoup de temps avec ses deux Jack Russell Terriers.



# Comptes annuels au 31 décembre 2018

---



# Bilan

	Annexe	31.12.2018	31.12.2017
	Chiffre	CHF	CHF
<b>Actif</b>			
<b>Placements</b>	6.4	<b>7 542 726 390</b>	<b>7 345 976 404</b>
<b>Fortune diverse</b>			
Créances vis-à-vis des employeurs		25 941 408	20 026 423
Autres créances		19 205 196	15 620 697
<b>Total de la fortune diverse</b>	7.2	<b>45 146 604</b>	<b>35 647 120</b>
<b>Compte de régularisation actif</b>		<b>382 464</b>	<b>316 831</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>7 588 255 458</b>	<b>7 381 940 355</b>
<b>Passif</b>			
<b>Engagements</b>			
Prestations de libre passage et rentes		287 151 026	172 709 408
Autres dettes		8 228 710	8 098 578
<b>Total engagements</b>	7.3	<b>295 379 736</b>	<b>180 807 986</b>
<b>Compte de régularisation passif</b>		<b>640 041</b>	<b>2 128 200</b>
<b>Réserve de cotisations d'employeur œuvres de prévoyance</b>	6.7.4	<b>64 272 851</b>	<b>63 572 766</b>
<b>Provisions non techniques</b>	7.4	<b>3 421 250</b>	<b>3 587 250</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>			
Capital de prévoyance assurés actifs	5.3	4 113 320 868	3 745 849 688
Capital de prévoyance retraités	5.5	2 619 128 892	2 361 787 468
Provisions techniques	5.6	248 751 328	189 134 596
Capitaux libres séparés œuvres de prévoyance	5.10	38 244 914	38 967 859
<b>Total capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>7 019 446 002</b>	<b>6 335 739 611</b>
<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>	6.3	<b>205 095 578</b>	<b>796 104 542</b>
<b>Total du passif</b>		<b>7 588 255 458</b>	<b>7 381 940 355</b>

# Compte d'exploitation

	Annexe	2018	2017
	Chiffre	CHF	CHF
Cotisations des salariés	7.1	148 963 250	132 051 565
Cotisations des employeurs	7.1	205 723 648	184 024 629
Prélèvement de la réserve de cotisations d'employeur pour le financement de cotisations	6.7.4	- 8 453 226	- 8 003 026
Primes uniques et rachats		53 534 113	52 074 810
Apports dans la réserve de cotisations d'employeur	6.7.4	9 873 194	13 213 940
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>		<b>409 640 979</b>	<b>373 361 918</b>
Apports de libre passage	5.3	386 835 092	278 846 467
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	5.3	5 562 760	4 027 755
Attributions en cas de reprises d'assurés	7.7	388 588 462	266 193 021
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>780 986 314</b>	<b>549 067 243</b>
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>1 190 627 293</b>	<b>922 429 161</b>
Rentes de vieillesse		- 150 040 919	- 138 963 438
Rentes de survivants		- 25 673 109	- 24 239 585
Rentes d'invalidité		- 17 206 575	- 16 991 214
Rentes de divorce		- 101 553	- 6 672
Prestations en capital à la retraite		- 70 427 097	- 56 415 771
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		- 3 974 036	- 4 906 887
Affectation des capitaux libres		- 5 193 112	- 12 541 076
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>- 272 616 401</b>	<b>- 254 064 643</b>
<b>Prestations extra-réglementaires</b>		<b>- 899 083</b>	<b>0</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	5.3	- 434 372 292	- 329 012 515
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective	7.8	- 32 197 295	- 7 587 837
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	5.3	- 16 543 015	- 18 448 486
<b>Prestations de sortie</b>		<b>- 483 112 602</b>	<b>- 355 048 838</b>
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>- 756 628 086</b>	<b>- 609 113 481</b>
Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance assurés actifs		- 306 935 428	- 258 236 941
Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance retraités		- 257 341 424	- 211 611 610
Dissolution (+) / Constitution (-) de provisions techniques		- 59 616 732	- 64 116 744
Rémunération du capital épargne		- 59 341 093	- 122 335 116
Dissolution (+) / Constitution (-) de réserves de cotisations		- 700 085	- 4 004 273
Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux libres œuvres de prévoyance		722 945	6 338 672
<b>Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations</b>		<b>- 683 211 817</b>	<b>- 653 966 012</b>

	Annexe	2018	2017
	Chiffre	CHF	CHF
Prestations d'assurance		1932 747	2 469 314
<b>Produits de prestations d'assurance</b>		<b>1932 747</b>	<b>2 469 314</b>
Primes d'assurance		- 148 804	- 143 864
Cotisations au fonds de garantie		- 1785 698	- 1 593 559
<b>Charges d'assurance</b>		<b>- 1934 502</b>	<b>- 1737 423</b>
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>- 249 214 365</b>	<b>- 339 918 441</b>
Produit des placements de capitaux		- 297 917 646	754 826 175
Frais d'administration des placements		- 26 327 814	- 25 522 521
<b>Résultat net des placements</b>	6.7	<b>- 324 245 460</b>	<b>729 303 654</b>
<b>Autres produits</b>	7.9	<b>682 894</b>	<b>483 243</b>
Administration générale		- 10 512 286	- 9 879 440
Marketing et publicité		- 3 219 438	- 3 061 429
Courtages		- 4 281 164	- 3 894 534
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		- 129 658	- 210 277
Autorités de surveillance		- 89 487	- 87 500
<b>Frais d'administration</b>	7.6	<b>- 18 232 033</b>	<b>- 17 133 180</b>
<b>Excédent des produits (+) / charges (-) avant constitution/ dissolution de la réserve de fluctuation de valeur</b>		<b>- 591 008 964</b>	<b>372 735 276</b>
Dissolution (+) / Constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeur		591 008 964	- 372 735 276
<b>Excédent des produits (+) / Excédent des charges (-)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

# Annexe

---

## 1. Bases et organisation

---

### 1.1 Forme juridique et but

Profond Institution de prévoyance est une fondation au sens des articles 80 et suivants CC, de l'article 331 CO et de l'art. 48 al. 2 LPP. La Fondation a pour objet la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et au-delà l'élimination des conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité ainsi que de la maladie, de l'accident ou du chômage dans des situations de détresse particulières.

---

### 1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle du canton de Zurich sous le numéro d'ordre ZH 1227 et affiliée au fonds de garantie.

---

### 1.3 Indication des actes et des règlements

Acte de fondation	du 24.08.2017
Règlement d'organisation	du 01.12.2018
Règlement de prévoyance	du 01.01.2018
Règlement de liquidation partielle	du 01.01.2005/01.01.2018
Règlement de placement	du 01.11.2018
Règlement des provisions	du 31.12.2018

---

### 1.4 Organe suprême, gestion et droit à la signature

Conseil de fondation – Représentant des employeurs		
	Fonction	Durée du mandat
Mrose Beda	Membre	2017 à 2020
Murer-Chevalier Werner	Vice-président	2015 à 2020
Staub-Bisang Mirjam	Présidente	2015 à 2020
Theilacker Willy	Vice-président	1992 à 2020

Conseil de fondation – Représentant des employés		
	Fonction	Durée du mandat
Bodmer Peter E.	Membre	2017 à 2020
Goetschmann Frédéric E.	Membre	2016 à 2020
Mazouer Denis	Membre	2016 à 2020
Platz Aldo	Membre	2008 à 2020

Direction		Fonction
Borrmann Gerold		Responsable Finances et Administration
Häberli Andreas		Responsable des placements
Schlaefli Laurent		Directeur
Sigrist Daniel		Responsable Prévoyance

Tous les membres du conseil de fondation et de la direction signent collectivement à deux.

#### Comité des placements

Bodmer Peter E. (à partir du 01.11.2018)	Membre
Gysin Franz	Membre
Häberli Andreas	Présidence
Staub-Bisang Mirjam (jusqu'au 31.10.2018)	Présidence a.i.

Le comité des placements en titres a été dissous et la commission de l'allocation de placement a été rebaptisée Comité des placements. Les deux modifications ont été apportées en date du 1er novembre 2018. Le comité des placements immobiliers est maintenant rattaché à Profond Fondation de placement.

#### Comité des placements alternatifs

	Fonction
Bodmer Peter E. (à partir du 01.11.2018)	Présidence
Gysin Franz (à partir du 14.12.2018)	Membre
Staub-Bisang Mirjam (jusqu'au 31.10.2018)	Présidence a.i.

#### Comité de direction

	Fonction
Murer-Chevalier Werner	Membre
Schlaefli Laurent	Présidence
Staub-Bisang Mirjam	Membre
Theilacker Willy	Membre

#### Comité des risques

	Fonction
Mazouer Denis	Membre
Mrose Beda	Membre
Platz Aldo (à partir du 01.06.2018 Présidence)	Présidence
Schlaefli Laurent	Membre
Staub-Bisang Mirjam (jusqu'au 31.05.2018)	Présidence

Profond dispose d'un système de contrôle interne (SCI) et d'une gestion des risques adaptés à la taille et à la complexité de l'institution de prévoyance.

#### Comité de rémunération

	Fonction
Murer-Chevalier Werner	Présidence
Staub-Bisang Mirjam	Membre
Theilacker Willy	Membre

### 1.5 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

#### Expert en matière de prévoyance professionnelle

Beratungsgesellschaft für die zweite Säule AG  
Dornacherstrasse 230  
4018 Basel

#### Organe de révision

KPMG AG  
Badenerstrasse 172  
8036 Zürich

#### Autorité de surveillance

Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich (BVS)

### 1.6 Employeurs affiliés

	2018	2017
Portefeuille au 01.01	1802	1718
Entrées	184	104
Départs	- 119	- 20
<b>Portefeuille au 31.12</b>	<b>1867</b>	<b>1802</b>

Les départs de 119 employeurs affiliés concernent des départs techniques, des fermetures d'entreprises, des fusions et des licenciements.

### 1.7 Sociétés apparentées

#### Participations majoritaires détenues directement :

Agro Energie Schwyz AG  
B+B Holding AG  
Profond Fondation de placement  
Profond Finanzgesellschaft AG  
Tekag Holding AG

## 2. Membres actifs et rentiers

### 2.1 Assurés actifs

	2018	2017
Portefeuille au 01.01	32 812	31 091
Entrées	13 513	9 241
Départs à la retraite, décès, invalidité	- 670	- 517
Départs	- 8 905	- 7 003
<b>Portefeuille au 31.12</b>	<b>36 750</b>	<b>32 812</b>

### 2.2 Bénéficiaires de rentes

	2018	2017
Portefeuille au 01.01	8 637	8 197
Entrées à partir de l'effectif actif	747	570
Reprise d'effectifs de rentes	246	297
Départs	- 495	- 427
<b>Nombre total de rentes au 31.12</b>	<b>9 135</b>	<b>8 637</b>

### Répartition par types de rentes

	2018	2017
Rentes de vieillesse	5 996	5 609
Rentes de conjoint	1 637	1 587
Rentes transitoires	46	45
Rentes d'invalidité	925	896
Rentes pour enfant	523	499
Rentes de divorce	8	1
<b>Nombre total de rentes au 31.12</b>	<b>9 135</b>	<b>8 637</b>

	2018	2017
Nombre total de rentes au 31.12	9 135	8 637
Bénéficiaires de rentes avec plusieurs types de rentes	- 64	- 131
<b>Nombre total de retraités au 31.12</b>	<b>9 071</b>	<b>8 506</b>

### 3. Nature de l'application du but

#### 3.1 Explication du plan de prévoyance

Profond Institution de prévoyance est une caisse de pension complète et applique un régime en primauté des cotisations. Les prestations de la Fondation sont décrites en détail dans le règlement de prévoyance (entré en vigueur au 1er janvier 2018) et définies dans le plan de prévoyance pour chaque affiliation.

Les prestations sont calculées sur la base des prestations de libre passage, des apports, des bonifications d'épargne et d'intérêts, déduction faite des versements anticipés pour la propriété d'un logement ou les versements en cas de divorce. Lors du départ à la retraite, les assurés ont la possibilité de recevoir leur capital de prévoyance à titre de rente de vieillesse viagère (en 2018, taux de conversion pour les hommes à l'âge de 65 ans, 6,8 %, et pour les femmes à l'âge de 64 ans, 6,6 %) ou partiellement ou totalement en tant que capital.

#### 3.2 Financement, méthodes de financement

Le financement est régi par le règlement de prévoyance.

La composition et le montant des cotisations pour les risques de décès et d'invalidité, les frais administratifs et les bonifications de vieillesse sont régis par les plans de prévoyance des entreprises affiliées.

Des montants moyens sont prélevés pour l'indemnisation des frais administratifs. Les frais de risque varient selon l'œuvre de prévoyance sur la base des dommages attendus. La prévoyance vieillesse est financée au moyen de cotisations à hauteur des bonifications de vieillesse.

Le règlement de prévoyance régit en outre le rachat et le financement ultérieur d'années de cotisation, le rachat d'augmentations de salaires ainsi que le financement anticipé de prestations transitoires.

## 4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes

### 4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe des comptes annuels sont conformes aux recommandations relatives à la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26.

### 4.2 Principes comptables et d'évaluation

La comptabilité, le bilan et l'évaluation sont établis conformément aux dispositions du Code des obligations et de la LPP. Les comptes annuels, composés du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, reflètent la situation financière effective au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle. Evaluation des actifs dans les comptes annuels :

#### Postes du bilan

Liquidités, dépôts à terme, créances

Obligations et actions  
Immobilier indirect et fondations  
de placement  
Immobilier direct

Sociétés immobilières

Placements alternatifs (indirects)  
Placements alternatifs (directs)  
Capitaux de prévoyance et provisions  
techniques

#### Méthode d'évaluation

Valeur nominale (déduction faite de la correction de valeur nécessaire)  
Valeur de marché

Net Asset Value/cours de bourse  
Discounted Cash-Flow Methode (DCF ou méthode des flux de trésorerie actualisés)

Valeur de rendement, valeur nette de la société

Valeur de marché/Net Asset Value  
Juste valeur (Fair Value)

Expertise de l'expert de la caisse de pension

Les actifs en monnaies étrangères ont été convertis selon le taux de change de la date du bilan. Quant aux transactions, elles ont été converties au cours du jour concerné.

### 4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Les comptes annuels ont été révisés et ajustés, exercice précédent inclus. Seule la présentation a été modifiée. Il n'y a eu aucune correction modifiant le résultat.



## 5. Couverture des risques/règles techniques/degré de couverture

### 5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

Les risques de décès et d'invalidité sont intégralement pris en charge par la Fondation.

Pour une entreprise affiliée, il existe un contrat de réassurance séparé sans valeur de rachat (assurance risque pure) ainsi qu'un contrat d'assurance pour les versements de rentes.

### 5.2 Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

Les valeurs de rachat d'un contrat d'assurance s'élèvent à CHF 30 767 104.91. La compagnie d'assurance verse les rentes à Profond qui les verse ensuite aux bénéficiaires de rentes.

### 5.3 Développement et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations

Développement et rémunération des avoirs-épargne	2018	2017
	CHF	CHF
Capital épargne au début de l'exercice	3 745 849 688	3 379 516 945
Plus		
Cotisations d'épargne des employés	129 257 773	114 089 438
Cotisations d'épargne des employés (exonération de cotisations)	3 627 652	3 568 305
Cotisations d'épargne des employeurs	173 142 819	154 542 953
Cotisations d'épargne des employeurs (exonération de cotisations)	4 235 711	4 009 878
Apports de libre passage	386 835 092	278 846 468
Apports de libre passage nouvelles affiliations	311 323 276	190 497 793
Primes uniques et rachats	50 160 691	44 852 203
Apports provenant de la dissolution des fonds libres	3 373 422	7 222 607
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	5 562 760	4 027 755
Intérêts sur le capital épargne*	60 498 494	122 335 116
Autres crédits	1 481 581	694 764
Moins		
Prestations de libre passage en cas de sortie	- 434 372 292	- 329 006 540
Prestations de libre passage à la dissolution de contrats	- 29 928 292	- 3 565 577
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	- 16 543 015	- 18 448 486
Versements en capital à la retraite/au décès	- 73 460 773	- 59 580 598
Transfert sur le capital de prévoyance retraités	- 206 678 936	- 134 262 400
Transfert d'avoirs de vieillesse des retraités sur le capital de prévoyance retraités (invalidité et décès)	- 1 044 783	- 13 490 936
<b>Capital d'épargne à la fin de l'exercice</b>	<b>4 113 320 868</b>	<b>3 745 849 688</b>

\* Les intérêts sur le capital d'épargne ne correspondent pas au compte d'exploitation de l'année écoulée. Cela s'explique par une régularisation excessivement élevée au cours de l'exercice précédent.

Le Conseil de fondation a décidé d'accorder un intérêt supplémentaire de 0,5 % (exercice précédent : 2,5 %) pour l'année 2018. Au total, l'avoir de vieillesse des assurés actifs a été rémunéré au taux d'intérêt de 1,5 % (exercice précédent : 3,5 %).

	2018	2017
	CHF	CHF
<b>5.4 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP</b>		
Avoirs de vieillesse LPP (compte témoin)	2 224 361 979	2 015 991 582
Taux d'intérêt LPP	1,00 %	1,00 %

	2018	2017
	CHF	CHF
<b>5.5 Développement du capital de couverture pour les retraités</b>		
Situation du capital de prévoyance au début de l'exercice	2 361 787 468	2 136 673 131
Reprise de nouveaux retraités à partir des effectifs d'actifs	206 678 936	134 262 400
Reprise d'effectifs de rentes	73 527 378	67 035 107
Transfert capital de prévoyance à la nouvelle institution de prévoyance	- 1562 731	- 291 073
Transfert d'avoirs de vieillesse des retraités sur le capital de prévoyance retraités (invalidité et décès)	1 044 783	13 490 936
Versements de rentes	- 193 022 156	- 180 200 909
Réajustement bases techniques	55 099 306	95 051 380
Adaptation du nouveau calcul du capital de prévoyance	115 575 908	95 766 496
<b>Total capital de prévoyance retraités</b>	<b>2 619 128 892</b>	<b>2 361 787 468</b>

Le Conseil de fondation examine chaque année l'octroi d'une allocation de renchérissement. Dans le contexte des fonds libres non disponibles et d'un environnement de longue date caractérisé par une inflation historiquement basse, le Conseil de fondation a décidé de ne pas octroyer de nouvelle allocation de renchérissement sur les rentes à compter du 1er janvier 2019.

	2018	2017
	CHF	CHF
<b>5.6 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques</b>		
Réserve taux de conversion actifs	162 554 141	120 707 518
Réserve de fluctuation pour les risques d'invalidité et de décès	35 636 962	28 788 711
Provision pour l'allongement de l'espérance de vie	49 259 308	33 124 967
Provision restitution des cotisations risque	0	4 313 400
Provisions séparées œuvres de prévoyance	1 300 917	2 200 000
<b>Total provisions techniques</b>	<b>248 751 328</b>	<b>189 134 596</b>

Les remarques suivantes doivent être formulées au sujet des différents postes de provisions :

- Réserve taux de conversion actifs : la méthode reposant sur la valeur de liquidation a été appliquée pour calculer les pertes sur les retraites. Elle tient compte de tous les assurés actifs âgés de plus de 58 ans. Elle consiste à convertir les avoirs de vieillesse disponibles selon le règlement en rentes de vieillesse immédiates afin de déterminer ainsi la perte de conversion. Il est tenu compte de la part effective de retraités sous forme de capital d'environ 30 %.
- Réserve de fluctuation pour les risques d'invalidité et de décès : cette réserve a fait l'objet d'un nouveau calcul sur la base de l'effectif actuel des assurés actifs au 31 décembre 2018, avec un niveau de sécurité de 99 %.
- Accroissement de l'espérance de vie : la réserve mathématique de couverture des rentes en cours est renforcée de 0,5 % par année à partir de 2015 ; il en résulte au 31 décembre 2018 un renforcement de 2,0 % au total.
- Restitution des cotisations risque : une provision a été constituée pour les conventions d'affiliation conclues en 2015 à la suite de l'introduction au 1er janvier 2016 d'une nouvelle tarification en fonction des différentes branches. Cette provision permet de procéder, au cours des années 2016 à 2018, à des paiements compensatoires sous la forme de rabais sur les cotisations conformément aux nouvelles conventions d'affiliation.
- Provisions séparées : ces provisions sont constituées sur la base de conventions avec les différentes œuvres de prévoyance.

#### 5.7 Résultats de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été établie au 31 décembre 2018. Son appréciation est la suivante :

	2018	2017
	CHF	CHF
Capital de prévoyance à couvrir	6 981 201 088	6 296 771 752
Fortune de prévoyance disponible	7 186 296 666	7 092 876 294
<b>Le degré de couverture était de</b>	<b>102,9 %</b>	<b>112,6 %</b>

Extrait du rapport de l'expert en caisses de pensions relatif aux comptes annuels de 2018 : « En résumé, nous pouvons confirmer de manière concluante que la Fondation peut remplir ses obligations actuarielles réglementaires, qu'il n'y a pas de déficit de financement et que les réserves et provisions techniques sont suffisantes. »

#### 5.8 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les calculs actuariels se fondent sur les principes suivants :

- Taux d'intérêt technique : 2,75 % (exercice précédent : 3,0 %)
- Bases techniques : LPP 2015 tables périodiques 2012
- Provision pour l'accroissement de l'espérance de vie et fluctuations des risques

Conformément au règlement de placement, l'objectif fixé pour la réserve de fluctuation de valeur est calculé selon les principes de l'économie financière.

**5.9 Modification des bases et hypothèses techniques**

Le taux d'intérêt technique a été abaissé en 2018 de 3,0 % à 2,75 % (en 2017, de 3,5 % à 3,0 %). A la suite de cette modification, le capital de prévoyance des retraités a dû être augmenté de CHF 55 099 306 (exercice précédent : CHF 95 051 380), et la provision technique de CHF 38 310 331 (exercice précédent : CHF 60 414 764).

**5.10 Capitaux libres séparés œuvres de prévoyance**

	2018	2017
	CHF	CHF
Capitaux libres au début de l'exercice	38 967 859	45 306 530
Apports dus à de nouvelles affiliations	3 604 953	5 500 328
Conversion des réserves de cotisations d'employeur en capitaux libres	880 429	786 281
Utilisation	- 5 193 112	- 12 541 076
Dissolution en cas de sortie collective	- 109 103	- 181 345
Rémunération	93 888	97 141
<b>Capitaux libres à la fin de l'exercice</b>	<b>38 244 914</b>	<b>38 967 859</b>

Au 31 décembre 2018, des comptes avec des fonds libres sont tenus pour 365 œuvres de prévoyance (exercice précédent : 384). Les capitaux libres ont été rémunérés à hauteur de 0,25 % (exercice précédent : 0,25 %).

**5.11 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2**

	2018	2017
	CHF	CHF
Total de l'actif	7 588 255 458	7 381 940 355
Engagements	- 295 379 736	- 180 807 986
Compte de régularisation passif	- 640 041	- 2 128 200
Réserve de cotisations d'employeur pour œuvres de prévoyance	- 64 272 851	- 63 572 766
Provisions non techniques	- 3 421 250	- 3 587 250
Capitaux libres séparés affiliations	- 38 244 914	- 38 967 859
<b>Fortune de prévoyance disponible</b>	<b>7 186 296 666</b>	<b>7 092 876 294</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	4 113 320 868	3 745 849 688
Capital de prévoyance retraités	2 619 128 892	2 361 787 468
Provisions techniques	248 751 328	189 134 596
<b>Capital de prévoyance à couvrir</b>	<b>6 981 201 088</b>	<b>6 296 771 752</b>
<b>Excédent de couverture</b>	<b>205 095 578</b>	<b>796 104 542</b>
<b>Degré de couverture</b>	<b>102,9 %</b>	<b>112,6 %</b>

## 6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### 6.1 Organisation de l'activité de placement, conseillers en placement et gestionnaires en placement, règlement de placement

Le Conseil de fondation statue sur la nature et l'exécution de la gestion de fortune et surveille les activités de placement. Il a défini l'organisation de la gestion de fortune ainsi que les buts, les principes et les compétences dans le règlement de placement.

Banque de dépôt	Credit Suisse AG
Gérant immobilier	Apleona Real Estate AG
<b>Gestionnaire de fortune</b>	<b>Type d'agrément</b>
ARTICO Partners AG	FINMA
Credit Suisse AG	FINMA
Partners Capital LLP	FCA (Financial Conduct Authority UK)
PK Asset AG	OAK
Swiss Life Asset Management AG	FINMA
UBS AG	FINMA
VI Vorsorgeinvest AG	FINMA

### 6.2 Utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP 2) pour autant que le respect de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50 al. 1-3 OPP 2) puisse être établi de façon concluante

	Limitation des catégories en vertu de l'art. 55 OPP 2 en % de la fortune totale	Limitation des catégories en vertu du règlement de placement en % de la fortune totale	Portefeuille actuel en % de la fortune totale
Actions	0-50	30-55	46,2
Immobilier global	0-30	10-40	32,4
Immobilier Etranger	0-10	0-15	10,4
Infrastructure directe	0	0-10	2,2

- Actions, immobilier global et immeubles à l'étranger : les fourchettes des catégories de placement sont dotées de telle sorte qu'en raison des mouvements (importants) du marché, les quotas d'investissement qui en résultent pourraient dépasser de manière passive les limites de l'OPP2, sans avoir à supporter les coûts (en particulier dans le cadre de placements non liquides comme l'immobilier) d'un rééquilibrage immédiat. Il convient de noter que ces taux relevés sont par nature temporaires et non stratégiques.
- Infrastructure directe : la modification de l'article 53 paragraphe 4 OPP2 permet également des placements individuels non diversifiés. Cela vaut aussi pour les placements de la filiale *Profond Finanzgesellschaft AG* en propriété exclusive. Ces participations dans des projets d'infrastructure axés sur les énergies renouvelables, tant en Suisse qu'à l'étranger, sont détenues en tant que portefeuille en run-off et aucun autre placement direct n'est acquis.

La Fondation gère tous ses placements avec le même soin, qu'il s'agisse de placements traditionnels ou alternatifs, tels que l'infrastructure directe. Il existe des concepts d'application pour la gestion et la surveillance des placements en infrastructures et des consultants externes spécialisés sont constamment sollicités. Globalement, les placements sont suffisamment diversifiés et le but de prévoyance est ainsi assuré.

### 6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur est déterminé selon la méthode dite « économique-financière ». Selon cette méthode, la réserve de fluctuation de valeur est établie sur la base des critères de rendement et de risque des catégories de placement de la stratégie de placement, et permet la rémunération requise des engagements sur un horizon d'un an, moyennant une sécurité suffisante. La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur est exprimée en pourcentage du capital de prévoyance (y compris les provisions techniques) et l'objectif est d'atteindre un niveau de sécurité de 97,5 % sur un an. Le montant de cette valeur cible est vérifié tous les ans et adapté à la situation actuelle, ce qui garantit le maintien du principe de la permanence dans la méthode de calcul.

La volatilité de la stratégie de placement s'élève à 7,11% (exercice précédent : 7,01%), et l'objectif de la réserve de fluctuation de valeur à 14,21% du capital de prévoyance (exercice précédent : 13,51%).

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
	CHF	CHF
Situation de la réserve de fluctuation de valeur au début de l'exercice	796 104 542	423 369 266
Dissolution (+) / Constitution (-) à la charge du compte d'exploitation	- 591 008 964	372 735 276
Réserve de fluctuation de valeur à la fin de l'exercice	205 095 578	796 104 542
Objectifs de la réserve de fluctuation de valeur	992 028 675	850 396 644
Déficit de réserve de la réserve de fluctuation de valeur	- 786 933 097	- 54 292 102

6.4 Présentation des placements par catégorie

	Fortune 2018 kCHF	Part effective %	Stratégie %	Four- chette %	Fortune 2017 kCHF	Part effective %
<b>Liquidités / créances</b>	<b>435 800</b>	<b>5,8</b>	<b>2</b>	<b>0-10</b>	<b>278 917</b>	<b>3,8</b>
Liquidités	435 800				278 917	
<b>Placements nominaux</b>	<b>907 404</b>	<b>12,0</b>	<b>17</b>		<b>671 109</b>	<b>9,1</b>
Obligations CHF	406 626	5,4	13	5-25	384 970	5,2
Obligations en monnaies étrangères	500 778	6,6	4	0-10	286 139	3,9
<b>Actions</b>	<b>3 483 473</b>	<b>46,2</b>	<b>49</b>	<b>30-55</b>	<b>3 839 261</b>	<b>52,3</b>
Actions Suisse	1 400 537	18,6	20	15-30	1 627 615	22,2
Actions Etranger	1 712 665	22,7	24	15-30	1 830 610	24,9
Actions Marchés émergents	370 271	4,9	5	0-8	381 036	5,2
<b>Immobilier</b>	<b>2 444 111</b>	<b>32,4</b>	<b>27</b>	<b>10-40</b>	<b>2 328 332</b>	<b>31,7</b>
Immobilier Suisse	1 662 902	22,0	24	10-30	1 576 730	21,5
Immobilier direct	1 343 846	17,8			1 282 690	17,5
Immobilier indirect	319 056	4,2			294 040	4,0
Immobilier Etranger	781 209	10,4	3	0-15	751 602	10,2
Immobilier direct	491 296	6,6			479 351	6,5
Immobilier indirect	289 913	3,8			272 251	3,7
<b>Placements alternatifs</b>	<b>271 938</b>	<b>3,6</b>	<b>5</b>	<b>0-15</b>	<b>228 356</b>	<b>3,1</b>
Capital-investissement	19 485	0,3	1	0-3	32 334	0,4
Marchés privés	67 796	0,9	0	0-10	0	0,0
Infrastructure directe	169 239	2,2	4	0-10	165 003	2,2
Autres*	15 418	0,2	0	0-6	31 019	0,4
<b>Placements</b>	<b>7 542 726</b>	<b>100,0</b>			<b>7 345 975</b>	<b>100,0</b>

\* Il s'agit pour ce poste d'obligations dotées d'une durée indéterminée qui, selon l'OPP 2, doivent être comptabilisées comme des placements alternatifs.

Les devises étrangères sans couverture représentent 2,109 milliards de francs, soit 28,0 % de la fortune totale (exercice précédent : 2,126 milliards de francs, soit 28,8 % de la fortune totale). Nous pouvons attester l'observation de la limitation de placement de certains créanciers telle que visée aux articles 54, 54a et 54b OPP 2.

Biens immobiliers détenus en propriété directe

	2018 CHF	2017 CHF
Portefeuille au 01.01	16 460 000	16 747 000
Adaptations à la valeur de marché	- 830 000	- 287 000
<b>Portefeuille au 31.12</b>	<b>15 630 000</b>	<b>16 460 000</b>

La valeur (méthode d'estimation : valeur de marché selon la méthode des flux de trésorerie actualisés) des immeubles détenus à Brugg (situés Hauptstrasse et Annerstrasse) a été évaluée par PricewaterhouseCoopers AG sur la base de taux d'actualisation respectifs de 3,45 % (exercice précédent : 3,45 %) et de 3,57 % (exercice précédent : 3,57 %). Il est prévu de transférer ces biens immobiliers dans Profond Fondation de placement en 2019.

### 6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Effet de l'engagement des contrats à terme sur devises	Valeurs de marché 2018	Valeurs de marché 2017	Montant de l'engagement 2018	Montant de l'engagement 2017
	CHF	CHF	CHF	CHF
CHF	0	0	759 721 020	705 851 851
AUD	449 101	- 730 729	- 12 378 763	- 13 210 590
EUR	4 415 151	- 6 006 820	- 566 782 033	- 613 303 879
USD	867 268	369 698	- 141 769 519	- 32 746 623
GBP	1 137 337	- 1 015 691	- 38 783 589	- 46 590 759
SEK	7 116	0	- 7 116	0

Afin de réduire le risque de change, les devises sont stratégiquement couvertes au moyen d'opérations de change à terme.

### 6.6 Engagements de capital ouverts

Dans le cadre des investissements sur les marchés privés, il subsiste à la date du bilan une dette ouverte de CHF 53 720 730 (exercice précédent : CHF 7 565 487), laquelle est mise à disposition sur demande.

L'augmentation par rapport à l'exercice précédent est liée aux nouveaux investissements dans la catégorie Marchés privés.

### 6.7 Explications du résultat net des placements

	2018	2017
	CHF	CHF
<b>Liquidités</b>	<b>- 2 605 468</b>	<b>- 309 146</b>
- Résultats des opérations d'intérêts	- 1 218 884	- 463 316
- Ajustements de change	- 568 112	738 087
- Intérêts sur les prestations de libre passage	- 818 472	- 583 917
<b>Placements nominaux</b>	<b>- 9 264 644</b>	<b>2 860 481</b>
- Résultats des opérations d'intérêts	7 819 881	7 866 481
- Plus-values nettes	- 17 084 525	- 5 006 000
<b>Actions</b>	<b>- 407 497 873</b>	<b>736 598 200</b>
- Dividendes	101 754 355	99 964 349
- Plus-values nettes	- 509 252 228	636 633 851
<b>Immobilier</b>	<b>109 935 870</b>	<b>8 132 634</b>
- Distributions	12 002 954	17 805 727
- Plus-values d'évaluation et plus-values nettes	97 932 916	- 9 673 093
<b>Placements alternatifs</b>	<b>12 113 417</b>	<b>7 544 006</b>
- Distributions	7 616 308	5 737 165
- Plus-values d'évaluation et plus-values nettes	4 497 109	1 806 841
<b>Frais d'administration des placements</b>	<b>- 26 926 762</b>	<b>- 25 522 521</b>
- Frais d'administration	- 2 578 146	- 2 668 197
- Frais de gestion de fortune	- 5 749 465	- 5 360 084
- Frais de tiers	- 1 968 675	- 2 611 398
- Frais TER	- 16 630 476	- 14 882 842
<b>Résultat net des placements</b>	<b>- 324 245 460</b>	<b>729 303 654</b>



### Explications des frais de gestion de la fortune

Placements	2018	2017
	CHF	CHF
Placements transparents	7 542 726 390	7 345 976 404
Placements opaques	0	0
<b>Total des placements</b>	<b>7 542 726 390</b>	<b>7 345 976 404</b>
Taux de transparence des frais	100,00 %	100,00 %

Placements	2018	2017
	CHF	CHF
Frais de gestion de fortune comptabilisés directement	10 296 286	10 639 679
Total de tous les chiffres-clés des frais en francs suisses pour les placements collectifs	16 630 476	14 882 842
<b>Frais de gestion de fortune comptabilisés selon le compte d'exploitation</b>	<b>26 926 762</b>	<b>25 522 521</b>
En pourcentage des placements au coût transparent	0,36 %	0,35 %

	2018	2017
<b>Performance selon gestion de fortune</b>	<b>- 4,2 %</b>	<b>11,3 %</b>

La performance est calculée selon la méthode de calcul du taux de rendement pondéré par le temps (TWR ou time-weighted rate of return).

#### 6.7.1 Pratique de rétrocessions

Les entreprises chargées de la gestion de fortune se sont engagées par contrat à ne pas encaisser de rétrocessions ou à en reverser l'intégralité à Profond Institution de prévoyance si de telles rétrocessions ont été touchées.

La Fondation a également demandé des attestations aux institutions pour les rétrocessions éventuellement encaissées ou versées. Ces attestations ont été reçues et n'ont livré aucun indice sur de quelconques rétrocessions versées à des personnes proches ou à des tiers.

La Fondation n'a pas encaissé de rétrocessions au cours de l'année écoulée.

### 6.7.2 Dispositions de loyauté

Profond applique les règles de l'association sectorielle ASIP, notamment la charte ASIP et les directives techniques, qui définissent le respect des prescriptions de loyauté et d'intégrité de la LPP. Lors de leur entrée en fonction, le Conseil de fondation, la direction et les collaborateurs déclarent respecter ces prescriptions. Les membres du Conseil de fondation, des comités et de la direction confirment en outre chaque année qu'ils satisfont aux exigences légales et réglementaires et qu'ils respectent les prescriptions de loyauté.

En application des dispositions de loyauté, des déclarations de loyauté conformément aux art. 48f et 48g OPP 2 ont été demandées aux personnes et institutions chargées du placement et de la gestion de la fortune de prévoyance. Ces déclarations ont été remplies dans leur intégralité.

### 6.7.3 Exercice des droits de vote

Profond exerce ses droits de vote dans les sociétés suisses cotées. Le vote de Profond peut être consulté sur son site Internet. Dans tous les sujets qui sont soumis au vote, le but recherché est de prendre en compte au mieux les intérêts des actionnaires ou des destinataires. Le vote de Profond se fonde sur les recommandations d'Inrate, qui soutient les investisseurs institutionnels dans l'exercice des droits des actionnaires avec des recherches détaillées sur la gouvernance d'entreprise et des recommandations de vote.

### 6.7.4 Explications de la réserve de cotisations d'employeur

	2018	2017
	CHF	CHF
Réserves de cotisations d'employeur pour certaines œuvres de prévoyance sans renonciation à l'utilisation, situation au 01.01	63 572 766	59 568 752
Paiements	9 873 194	13 213 940
Utilisation pour le financement des cotisations	- 8 453 226	- 8 003 026
Dissolution en cas de sortie collective	0	- 578 412
Rémunération	160 546	157 793
Conversion des réserves de cotisations d'employeur en capitaux libres	- 880 429	- 786 281
<b>Total réserves de cotisations d'employeur sans renonciation à l'utilisation</b>	<b>64 272 851</b>	<b>63 572 766</b>

Il n'y a pas de réserves de cotisations d'employeur avec renonciation à l'utilisation. Les réserves de cotisations d'employeur ont été rémunérées à hauteur de 0,25 % en 2018 (exercice précédent : 0,25 %).

## 7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 7.1 Répartition des cotisations œuvres de prévoyance

	2018	2017
	CHF	CHF
Cotisations d'épargne des employés	129 254 773	114 089 438
Cotisations risque des employés	16 076 994	14 696 656
Contributions aux frais d'administration des employés	3 631 483	3 265 471
<b>Total cotisations des employés</b>	<b>148 963 250</b>	<b>132 051 565</b>
Cotisations d'épargne des employeurs	173 142 819	154 542 953
Cotisations risque des employeurs	25 771 436	23 300 418
Contributions aux frais d'administration des employeurs	5 823 909	5 278 229
Contributions de base	937 699	857 667
Participations aux frais pour dépenses extraordinaires	47 786	45 362
<b>Total cotisations des employeurs</b>	<b>205 723 649</b>	<b>184 024 629</b>

### 7.2 Fortune diverse

	2018	2017
	CHF	CHF
Créances vis-à-vis des employeurs	25 941 408	20 026 423
Liquidités découlant de l'activité d'exploitation	5 421	8 186
Créances vis-à-vis des œuvres de prévoyance	3 486 602	1 007 725
Impôt anticipé	14 070 616	12 790 140
Autres avoirs	255 453	155 599
Mobilier, informatique, transformation	1 364 485	1 490 426
Cautions de loyer	22 619	168 621
<b>Total de la fortune diverse</b>	<b>45 146 604</b>	<b>35 647 120</b>

### 7.3 Engagements

	2018	2017
	CHF	CHF
Engagements envers les personnes sortantes	135 731 518	91 122 917
Engagements envers les retraités	8 108 320	7 154 239
Entrées anticipées de prestations de libre passage	6 251 666	4 628 870
Entrées anticipées de nouvelles affiliations	128 163 381	69 803 382
Engagements découlant des nouvelles affiliations 2018*	8 896 141	0
Autres dettes	8 228 710	8 098 578
<b>Total engagements</b>	<b>295 379 736</b>	<b>180 807 986</b>

\* Au 31.12.2018, toutes les nouvelles affiliations à partir de 2018 n'ont pas pu être définitivement achevées. Il s'agit de reprises de fondations dans lesquelles le contrat de reprise n'a pas encore été conclu et les fonds restants n'ont pas encore été définitivement comptabilisés.

	2018	2017
	CHF	CHF
<b>7.4 Provisions non techniques</b>		
Provisions pour impôts latents sur les gains immobiliers découlant du transfert à Profond Fondation de placement	2 525 000	2 525 000
Provisions pour impôts latents sur les gains immobiliers	896 250	1 062 250
<b>Total provisions non techniques</b>	<b>3 421 250</b>	<b>3 587 250</b>

L'impôt sur les gains immobiliers est calculé sur la différence entre la valeur d'acquisition fiscale et la valeur de marché en vigueur.

	2018	2017
	CHF	CHF
<b>7.5 Placements chez l'employeur</b>		
<b>Placements chez l'employeur</b>		
Profond Fondation de placement		
Comptes courants	16 386 267	44 074 993
Participation	1 815 652 809	1 749 546 699
Affectation de fortune	100 000	100 000
<b>Total Profond Fondation de placement</b>	<b>1 832 139 076</b>	<b>1 793 721 692</b>
Agro Energie Schwyz AG		
Participation	53 261 326	50 455 317
<b>Total Agro Energie Schwyz AG</b>	<b>53 261 326</b>	<b>50 455 317</b>

Les opérations de change à terme utilisées pour la couverture des risques de change ne sont pas comptabilisées dans les placements chez l'employeur.

	2018	2017
	CHF	CHF
<b>Résultat net des placements chez l'employeur</b>		
Profond Fondation de placement		
Ajustement d'évaluation	92 609 796	- 20 130 291
Frais TER	- 8 936 928	- 7 850 599
<b>Total Profond Fondation de placement</b>	<b>83 672 868</b>	<b>- 27 980 890</b>
Agro Energie Schwyz AG		
Ajustement d'évaluation	806 009	- 2 321 959
<b>Total Agro Energie Schwyz AG</b>	<b>806 009</b>	<b>- 2 321 959</b>

Les évaluations en devises ne sont pas prises en compte dans le tableau ci-dessus.

## 7.6 Charges d'administration

	2018	2017
	CHF	CHF
Frais d'administration selon le compte d'exploitation	18 232 033	17 133 180
Frais pour prestations d'assurance rendues	- 1915 497	- 1758 026
Autres produits (frais d'administration pertinents)	- 302 707	- 217 140
<b>Total frais d'administration (apurés)</b>	<b>16 013 829</b>	<b>15 158 014</b>

Profond Institution de prévoyance est une fondation entièrement autonome. Ainsi, toutes les prestations d'assurance (par exemple en cas d'invalidité) sont fournies en interne et sont comptabilisées dans les frais d'administration plutôt que dans les charges d'assurance, selon la Swiss GAAP RPC 26. Par conséquent, les frais d'administration sont réduits de ce poste.

Les autres produits incluent les revenus des services rendus par la Fondation et limitent ainsi les frais d'administration.

## 7.7 Entrées de reprise d'effectifs d'assurés

	2018	2017
	CHF	CHF
Apports prestations de libre passage	311 323 276	190 497 793
Apports capitaux libres et réserves de cotisations d'employeur	3 604 953	5 500 328
Apports capital de prévoyance retraités	73 527 378	67 035 107
Apports provisions techniques	132 855	3 159 793
<b>Total attributions en cas de reprises d'assurés</b>	<b>388 588 462</b>	<b>266 193 021</b>

## 7.8 Départs d'effectifs d'assurés

	2018	2017
	CHF	CHF
Transfert prestations de libre passage	29 928 292	3 565 577
Transfert capitaux libres et réserves de cotisations d'employeur	109 103	759 758
Transfert capital de prévoyance retraités	1 562 731	291 073
Transfert provisions techniques	24 855	0
Transfert réserves de fluctuation de valeur	572 314	2 971 429
<b>Total transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective</b>	<b>32 197 295</b>	<b>7 587 837</b>

## 7.9 Autres produits

	2018	2017
	CHF	CHF
Autres produits	22 839	18 168
Commission retenue à la source	30 068	28 871
Coûts EPL	76 800	61 600
Prestations à des tiers	173 000	108 500
Produit de la dissolution des fonds libres sans ayants droit	380 187	0
Produit des créances amorties	0	266 104
<b>Total utilisation capitaux libres et réserves de cotisations d'employeur</b>	<b>682 894</b>	<b>483 243</b>

## 8. Demandes de l'autorité de surveillance

Il n'existe aucune demande de l'autorité de surveillance.

## 9. Autres informations relatives à la situation financière

### 9.1 Liquidations partielles

Les liquidations partielles sont effectuées en bonne et due forme conformément au règlement de liquidation partielle, approuvé le 31 décembre 2010 et applicable depuis janvier 2005. Les liquidations partielles en suspens ou achevées sont énoncées dans une liste séparée qui couvre une période de deux ans.

Les cas suspects suivants de liquidations partielles à la date de référence du 31 décembre 2017 ont été contrôlés et exécutés en 2018 :

Faits de liquidation partielle	Réduction de l'effectif	Restructuration	Dissolutions de conventions d'affiliation	Total
Nombre d'affiliations contrôlées				1901
Cas suspects	3	0	76	79
Décision positive	3	0	27	30
Décision négative	0	0	48	48
Décision en suspens	0	0	1	1
Traité	3	0	75	78
En suspens	0	0	1	1

Au total, CHF 572 314 de réserves de fluctuation de valeur ont été transmis lors de dissolutions de contrats (exercice précédent : CHF 2 971 429).

---

**9.2 Engagement conditionnel**

En relation avec l'investissement dans des placements alternatifs de type infrastructure, il existe des engagements conditionnels de CHF 7 000 000 au maximum (augmentation du prix d'achat liée aux résultats).

Pour les bureaux de Zurich, une garantie de loyer d'un montant de CHF 130 000 a été fournie à la place d'un compte garantie de loyer.

---

**9.3 Mise en gage d'actifs**

Dans le contrat-cadre conclu pour des crédits entre Profond Institution de prévoyance et Credit Suisse AG le 11 décembre 2016, un contrat de nantissement de CHF 150 000 000 a été convenu. Au 31 décembre 2018, CHF 277 368 de ce montant avaient été utilisés.

---

**9.4 Procédures juridiques en cours**

Il n'y a actuellement aucune procédure juridique substantielle en cours.

## **10. Evénements postérieurs à la date du bilan**

Néant.



**KPMG SA  
Audit**

Badenerstrasse 172  
CH-8004 Zurich

Case postale  
CH-8036 Zurich

Téléphone +41 58 249 31 31  
Téléfax +41 58 249 44 06  
www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de  
**Profond Vorsorgeeinrichtung, Zurich**

---

**Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Profond Vorsorgeeinrichtung, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31. Décembre 2018.

*Responsabilité du Conseil de fondation*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

*Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle*

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

*Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

*Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31. Décembre 2018 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.





**Profond Vorsorgeeinrichtung, Zurich**  
*Rapport de l'organe de révision  
sur les comptes annuels  
au Conseil de fondation*

*Autres circonstances*

Les comptes annuels de Profond Vorsorgeeinrichtung arrêtés au 31. Décembre 2017 ont été vérifiés par un autre organe de révision. Celui-ci a délivré, dans son rapport du 6. Avril 2018, une opinion d'audit non modifiée.

**Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantis-saient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Erich Meier  
*Expert-réviser agréé  
Réviser responsable*

Carole Gehrler  
*Expert-réviser agréée*

Zurich, 28. Mars 2019



Beratungsgesellschaft  
für die zweite Säule AG  
Dornacherstrasse 230  
4018 Basel  
www.berag.ch

## Bericht des Pensionsversicherungsexperten zur Jahresrechnung 2018

Das per 31.12.2018 erstellte versicherungstechnische Gutachten basiert unverändert auf den Rechnungsgrundlagen BVG 2015 Periodentafel 2012. Dabei ist bei der Berechnung der Rentendeckungskapitalien sowie der technischen Rückstellungen der mutmasslich weiteren Zunahme der Lebenserwartung bis 31.12.2018 bereits Rechnung getragen worden. Der technische Zinssatz ist per 31.12.2018 von 3% auf 2.75% gesenkt worden, was einmalige Kosten für die Erhöhung des Rentendeckungskapitals und der technischen Rückstellungen von CHF 93.4 Mio. verursacht und zu einer Abnahme des Deckungsgrades um 1.4%-Punkte geführt hat. Es besteht damit wieder eine positive Marge zwischen dem technischen Zinssatz und der Sollrendite sowie der erwarteten Rendite. Die Ausführungen im Rahmen der Analyse der versicherungstechnischen Parameter stellen eine ausreichende Begründung für die zurzeit noch bestehende Differenz von 0.75 %-Punkten zwischen dem technischen Zinssatz der Stiftung und dem technischen Referenzzinssatz gemäss FRP 4 dar.

Der Deckungsgrad ist innert Jahresfrist von 112.6% auf 102.9% gesunken. Der Rückgang des Deckungsgrades erklärt sich einerseits durch die negative Entwicklung der Kapitalmärkte und der dadurch erzielten Gesamtpformance von -4.2%. Andererseits ist dieser durch die vergleichsweise hohe Sollrendite — aufgrund des Mittelbedarfs für die Erhöhung der technischen Reserven und Rückstellungen angesichts der Senkung des technischen Zinssatzes — bedingt. Eine direkte Folge dieser Entwicklung des Deckungsgrades ist die Abnahme der Wertschwankungsreserve; sie hat von etwas über 90% auf etwas über 20% ihres Zielwertes abgenommen. Die Anlagerisiken sollten darum zurzeit nicht erhöht werden.

Der Verlauf der versicherungstechnischen Risiken Invalidität und Tod im aktiven Versichertenbestand ist unverändert gut bis sehr gut. Der nachgewiesene Risiko- und Kostenüberschuss ist trotz der in den Vorjahren vorgenommenen Reduktion der reglementarischen Risiko- und Kostenbeiträge nochmals etwas höher ausgefallen als im Vorjahr.

Eine zunehmende Belastung des technischen Ergebnisses ergibt sich bei den Umwandlungsverlusten, ohne dass dadurch die Stiftung in eine finanzielle Schieflage geraten würde. Es ist tendenziell mit einer zunehmenden Zahl von Neurentnern zu rechnen, weil einerseits immer mehr Versicherte das Rentenalter erreichen und andererseits die Kapitalbezugsquote abnimmt. Die bereits beschlossene weitere Senkung des Umwandlungssatzes wird im Verlauf der Zeit eine immer kleinere Entlastung bewirken, solange im Bereich des Obligatoriums keine Senkung des Umwandlungssatzes vorgenommen werden kann. Die bereits gebildete technische Rückstellung für künftige Umwandlungsverluste deckt aktuell in etwa den Bedarf von 5 Jahren ab.

Auch im Rentnerbestand nehmen die versicherungstechnischen Risiken einen für die Stiftung günstigen Verlauf. Für das abgelaufene Jahr kann wiederum ein Überschuss ausgewiesen werden. Es ist auch nach wie vor so, dass der Anteil des Rentendeckungskapitals am gesamten Vorsorgekapital kaum zugenommen hat. Die versicherungstechnische Struktur der Stiftung ist somit stabil beziehungsweise robust.

Abschliessend können wir summarisch bestätigen, dass die Stiftung ihre reglementarischen versicherungstechnischen Verpflichtungen erfüllen kann. Die Analyse der Gewinn- und der Verlustquellen zeigt auch, dass die Finanzierung ausreichend ist. Die technischen Reserven und Rückstellungen sind den Grundsätzen und Fachrichtlinien der Schweizerischen Kammer der Pensionskassenexperten entsprechend gebildet und ausgeschieden. Es drängen sich keine Sofortmassnahmen auf.

Basel, 29.03.2019

Beratungsgesellschaft  
für die zweite Säule AG

Ernst Sutter  
dipl. Pensionsversicherungsexperte  
Diplom Mathematiker ETH

Malgorzata Zielinska  
Aktuarin SAV  
Diplom Mathematikerin Univ.

Pour la version française du rapport, veuillez cliquer [ici](#).

# Impressum

---

**Editeur**

Profond Institution de prévoyance

**Réalisation**

Dynamics Group AG

**Photographie**

profifoto.ch – Michael Kessler

**Traduction**

Acolad Switzerland

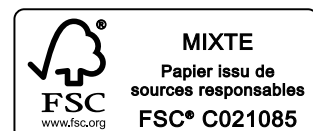
**Impression**

Cavelti AG, Client de Profond depuis 2004

**Tirage**

600 français / 2100 allemand / 200 italien / 150 anglais

L'édition allemande fait foi.



# Profond

## **Siège principal**

Profond Vorsorgeeinrichtung  
Zollstrasse 62  
8005 Zürich  
058 589 89 81

## **Siège pour la Suisse romande**

Profond Institution de prévoyance  
Rue de Morges 24  
1023 Crissier  
058 589 89 83

## **Bureau**

Profond Vorsorgeeinrichtung  
Hans-Hugi-Strasse 5  
2502 Biel  
058 589 89 83

## **Bureau**

Profond Vorsorgeeinrichtung  
Vadianstrasse 59  
9000 St. Gallen  
058 589 88 00

[info@profond.ch](mailto:info@profond.ch)  
[www.profond.ch](http://www.profond.ch)